



Politique d'attribution de ressources financières destinées à des projets, des actions ou à des événements s'adressant à la population du quartier Saint-Michel

PRÉAMBULE

Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) est une concertation intersectorielle et multiréseaux qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le développement social et économique de sa population:

- en misant sur la concertation de la population et des organismes ainsi que sur la solidarité du quartier;
- en menant des actions concrètes de développement local communautaire dans divers domaines.

VSMS, en conformité avec les engagements pris avec ses bailleurs de fonds, utilise ses ressources financières pour **actualiser sa mission**, que ce soit par le biais des différentes composantes de sa structure (concertations, etc.) ou par le biais d'ententes avec des organismes partenaires.

PROJETS, ACTIONS ET ÉVÈNEMENTS VISÉS PAR L'ATTRIBUTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Vivre Saint-Michel en santé, en fonction des moyens à sa disposition, peut attribuer des ressources financières à des organismes pour la tenue de projets, d'actions ou d'évènements qui :

- sont reliés à la réalisation du plan de quartier;
- ne sont pas explicitement reliés au plan de quartier, mais qui s'inscrivent dans sa mission, s'adressent à la population du quartier Saint-Michel, et sont réalisés de façon concertée.

Le fonds dédié à cet effet est fixé annuellement par les membres du conseil d'administration.

Le montant attribué par demande est fixé à un maximum de cinq cent dollars (500 \$), sur présentation des justifications requises.

FACTEURS D'EXCLUSION

Vivre Saint-Michel en santé n'est pas un bailleur de fonds et n'a pas le mandat de financer les actions spécifiques et le fonctionnement d'autres organismes. En ce sens seront refusées :

- les demandes de financement pour des projets, actions ou événements qui ne sont pas en lien avec le plan de quartier ou la mission de VSMS ;
- les demandes de financement pour des actions, événements ou projets qui ne sont pas réalisés de façon concertée;
- les demandes de financement qui concernent les actions spécifiques ou le fonctionnement d'un seul organisme.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le conseil d'administration de Vivre Saint-Michel en santé ou les personnes qu'il délègue évalue les demandes financières pour l'attribution de fonds à un organisme :

- Sur recommandation d'une ou de plusieurs de ses concertations pour des projets, actions ou événements en lien avec le plan de quartier;
- Suite à une demande qui lui est directement adressée pour un projet, action ou événement qui ne fait pas partie explicitement du plan de quartier, mais qui s'inscrit dans sa mission, s'adresse à la population du quartier Saint-Michel et est réalisé de façon concertée.

ENTENTE DE COLLABORATION

Le conseil d'administration signe une entente de collaboration avec l'organisme ou l'instance qui reçoit des ressources financières de Vivre Saint-Michel en santé pour fixer les paramètres d'utilisation de ces sommes et pour identifier les responsabilités des parties en présence.

*Politique adoptée à la réunion du conseil d'administration du 9 janvier 2006.
Révisé le 20 octobre 2016.*